



AGENDA

Les 21/03 et 18/04 : Concours de tarot - Salle des Sociétés
Les 22/03 et 26/04 : Foire aux livres et cartes postales Eglise Notre Dame

22/03 : Printemps des poètes Médiathèque Barneville
Du 02/04 au 11/04 : exposition des affiches réalisées par les écoles Eglise Notre-Dame
05/04 : Soirée dansante - Salle des Douits Carteret
05/04 : Régate départementale de catamaran de l'école du Vent

10/04 : Belote - Salle des fêtes St. Pierre d'Arthéglise
12/04 : La Gainsbarre - Dans la Côte des Isles Départ et arrivée à Port-Bail

Du 12/04 au 13/04 : Salon des économies d'énergie Salle omnisports Barneville
17/04 : Goûter de Pâques des Anciens Salle des sociétés
Du 18/04 au 27/04 : Salon des Indépendants Eglise Notre-Dame

27/04 : Les oiseaux du bocage Saint Jean de la Rivière

Du 28/04 au 04/05 : Humbert Jacques Photographe Eglise-Notre-Dame

Du 01/05 au 14/05 : Exposition Anne Kerdavid Salle du Parc Carteret

03/05 : Course d'aviron de mer de la Côte des Isles Carteret
04/05 : Vide-greniers - Salle omnisports

Du 05/05 au 11/05 : Filassier Valérie Peinture Eglise Notre-Dame

08/05 : Vide-greniers Saint Maurice en Cotentin

10/05 : Vide-greniers Saint Lô d'Ourville

11/05 : Finale départementale de Horseball Barneville

Du 12/05 au 25/05 : Masquelier Daniel sculpteur et Bouvarel Cécile céramiste Eglise Notre-Dame

Du 16/05 au 25/05 : 16ème Festival de l'enfant

17/05 : Pierres en lumières en Côte des Isles

Du 17/05 au 27/05 : Exposition Pierre Legrand et Georges Goupy - Salle du Parc Carteret

Du 24/05 au 25/05 : Pucés nautiques et vide-greniers Sur le port

Renseignements et Réservations à l'Office de Tourisme de la Côte des Isles
tel: 02 33 04 03 07

PORT-BAIL PASSION

Des Portbailais passionnés pour une ville passionnante

La dernière

Et oui, c'est la dernière ...

La dernière « PORT-BAIL PASSION » qui pendant 6 ans, a essayé de vous informer, renseigner, éclairer, clarifier, documenter, illustrer, raconter, signaler en fin de compte, vous mettre simplement au courant de tout ce qui se passe dans la commune, votre commune.

Des informations importantes ou futiles, et des événements qu'ils soient joyeux ou tristes,

Vous avez été nombreux à nous encourager, à nous faire des remarques constructives pour améliorer ce lien entre une municipalité qui doit gérer de nombreux

problèmes et ses administrés qui souvent subissent ces mêmes problèmes.

Je voudrais remercier dans ce dernier n° toute l'équipe qui a écrit, photographié, mis en page, photocopié, plié ces 37 Lettres (soit une moyenne de 6 par an).

Serge Laidet,
Maire adjoint délégué à la communication

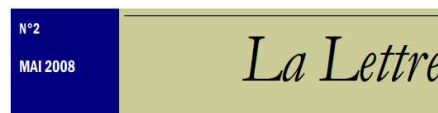
Le Mot du Maire

En cette période pré-électorale, la loi interdit aux élus de communiquer sur des supports écrits ou numériques communaux, des informations qui pourraient être considérées comme de la propagande électorale. C'est la raison pour laquelle, je ne peux pour cette dernière lettre, m'adresser à vous

GUY CHOLOT Maire



Ci-dessous, la Lettre n°2 Une belle évolution en 6 ans, la n°1 était même en noir et blanc



Une équipe passionnée pour une ville passionnante

PORT-BAIL

Chers Portbailais,

Sommaire :

- Commission Communication
- Conseil Municipal
- Station d'épuration
- Communauté de Communes
- Le Mot du Maire
- Calendrier de manifestations

Dans cette lettre

Budgets et infos diverses 2

Faire un geste pour la vie 2

Station d'épuration 3

Jean Paul Gosselin élu 3

Faire connaissance et débattre 3

Le mot du Maire 4

Les débordements à venir 4

Le premier numéro de la lettre le mois dernier a été très apprécié et nous nous en félicitons. Toutefois, il apparaît que certains foyers (les habitants de la plage et de certains hameaux) ne l'ont pas reçue, ce qui est fort regrettable. Vous avez en effet tous le droit à l'information.

Nous avons donc changé de méthode d'acheminement afin de vous garantir une distribution complète et efficace des futurs numéros.

Bonne lecture et surtout n'hésitez pas à nous donner votre avis et vos suggestions pour la lettre 3 qui paraîtra fin juin.

La Commission Communication

Les Budgets 2008 votés par le Conseil

La commune :

Fonctionnement 1 979 332 Euros
Investissement 2 005 275 Euros

Les principaux investissements prévus sont :

Le rattachement des travaux de l'Eglise Notre-Dame.

Des provisions pour des acquisitions éventuelles de la commune.

La réfection des sanitaires publics près de la

Vous pouvez retrouver toutes la collection des 37 lettres « Port-Bail Passion sur le site Internet communal : rubrique vie municipale, mairie, je m'abonne à la Lettre ... la lire et, ou, la télécharger.

Dans ce numéro

La dernière	1
Agenda	1
Photo mystère	2
Conseil Municipal	2-3
Port-Bail fait salon	2
Notre-Dame a besoin de vous	3
Page spéciale élections	4
Document « recyclage »	encart

Port-Bail fait salon



Port-Bail, son port et son « havre naturel » présents et mis en valeur au salon nautique de Paris avec les bénévoles de la Société Publique Locale de gestion des ports de la Manche. Merci à Edith et Isabelle pour leur participation efficace.

Photo insolite



Une peinture ..., une sculpture .. une branche d'arbre ... un terrier ...

Et bien non ! Une photo aérienne d'une partie du havre nord à marée basse

Conseil Municipal : Dégâts sur le littoral, pas d'augmentation

Les deux premiers conseils municipaux de 2014 les 28/1 et 25/2

Conseil du: 28/01/2014

Signature de l'avenant n°2 à la convention de bail avec le VVF

Cette convention a été prolongée jusqu'en octobre 2028, date de la fin des échéances des prêts qui doivent être remboursés par le VVF. Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant à la convention.

Effacement des réseaux à la plage

Dans le cadre de la requalification de Port-Bail Plage, une demande d'aide financière est faite auprès du syndicat d'électrification de La Haye du Puits pour réaliser les travaux d'effacement. Monsieur le Maire est autorisé à rédiger et signer tous les documents nécessaires.

Demande de subvention exceptionnelle

A la suite de la tempête du début janvier, la mer a causé des dégâts sur le cordon dunaire. Pour faire face à ces travaux urgents, une demande de subvention exceptionnelle va être faite auprès de l'état, de la DETR, du fond Barnier et du Conseil Général de la Manche. Les coûts prévus pour effectuer les travaux d'urgence pourraient s'élever à plus de 60 000€.

Monsieur le Maire a mandat pour faire toutes les démarches nécessaires.

Modification de statuts de la 3CI Article B13-1

Dans le cadre de l'assainissement non collectif (SPANC), la mise en œuvre, la gestion et le contrôle de l'assainissement est fait par un service public et une subvention de 60% du coût est versée par l'agence de l'eau.

A la demande de personnes concernées, ces prestations et travaux peuvent être faits par un organisme privé et agréé. Pour que la subvention de 60% puisse être reversée dans ce cas par l'agence de l'eau, la Communauté de Commune a dû modifier ses statuts en conséquence. Le conseil municipal approuve cette modification.

Approbation de la convention de clôture de concession du port

La convention de clôture avec le Conseil Général de la Manche et de la société gestionnaire du port (SPL) est approuvée avec les incidences financières qu'elle comprend. Les échéances restantes du prêt que la commune a contacté pour le ponton visiteur en 2013 sont transférées à la SPL.

Projet de carte cantonale

Les cantons de Barneville-Carteret et des Pieux vont fusionner et sera le canton n°12. Au prochain renouvel-

lement, en 2015, il faudra élire deux conseillers départementaux (1 homme et 1 femme) et deux suppléants.

Renouvellement de la convention avec la Maison de l'Artisanat Portbailais

La convention de mise à disposition d'une partie de l'ancien presbytère est renouvelée pour un an, mais l'association prend en charge les frais d'électricité et de chauffage.

Mise à disposition de locaux pour le secours catholique

Un local derrière l'ancien presbytère est mis à disposition pour les activités caritatives du secours catholique.

Mise à disposition d'un agent technique

Le renouvellement de la mise à disposition d'un agent technique pour 25% de son temps, auprès de la SPL pour l'entretien du port, est accordée pour 9 mois à compter du 1er janvier 2014. La rémunération de cet agent est à la charge de la SPL.

Monsieur le Maire déclare ne pas avoir usé de son DIA (Déclaration d'intention d'aliéner) pour 2 parcelles du Domaine de la Mer et d'une parcelle rue Barbey d'Auréville.



du taux des impôts locaux et budget 2014

Conseil du: 25/02/2014 Approbation du budget primitif 2014 de la commune et des budgets annexes

En présence de Monsieur Lemarinel, percepteur, le conseil approuve le budget primitif 2014 et ses budgets annexes. Les comptes de la commune sont équilibrés et en l'absence de la connaissance des dotations pour 2014, le conseil a prévu des dotations inférieures de 15% par rapport à 2013 pour établir son budget prévisionnel. Lorsque les dotations seront attribuées définitivement, les conseillers statueront sur le budget définitif lors du prochain conseil municipal.

Vote des taux communaux 2014

Les conseillers municipaux à l'unanimité **décident de ne pas augmenter les taux des impositions communales**

Les taux communaux sont donc approuvés et inchangés par rapport à 2013.

Taxe d'habitation (TH):

18,68%

Taxe du foncier bâti (TFB) :

21,22%

Taxe du foncier non bâti:

36,71%

Cotisation foncière entreprise: 13,90%

Monsieur le Maire souligne que ces taux n'ont pas été augmentés depuis 12 ans.

Modification de du temps de travail d'un adjoint administratif de 2ème classe

Pour palier au surcroît de travail de cet agent, le

conseil accepte de le passer de 5h35 à 7h35 hebdomadaire.

Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2ème classe non titulaire à temps complet

Pour faire face à un impératif d'indisponibilité d'emploi (maladie, congés, ...), le conseil crée cet emploi qui permettra de faire face à une indisponibilité temporaire.

Création de deux emplois d'adjoint administratif de 2ème classe non titulaire à temps non complet

Pour des besoins saisonniers pendant les vacances d'été en renfort du personnel administratif et d'animation

Elections municipales des 23 et 30 mars

Le tour de permanence des élus pour assurer le fonctionnement du bureau de vote est établi.

Monsieur le Maire déclare ne pas avoir usé de son DIA (Déclaration d'intention d'aliéner) pour 3 parcelles, rue Trouse Cotillon, rue Asselin et route de Barneville



Notre -Dame a besoin de vous !

Dans le cadre de la restauration nécessaire de l'église Notre-Dame, L'Association du Patrimoine Bas Normand aide l'association Portbailaise FAPAP (Fédération des Associations du Patrimoine pour l'Avenir de Port-Bail) à trouver les fonds privés et nécessaires à ces importants travaux et boucler le budget.

Cette opération sur plusieurs années a été répartie en plusieurs phases:

La première, déjà en chantier concerne le clocher, les cloches et les accessoires (coq, l'horloge, paratonnerre ...) Le coût total est de 280 000€.

Les subventions prévues sont de 165 000€.

La commune a budgété 71 000€ pour 2014.

La Fondation du Patrimoine abonde de 1€ pour chaque euros versé par les donateurs (ex si vous faites un don de 50€, vous déduirez 30€ de vos impôts et la Fondation abondera de 50€. Votre geste permettra ainsi de donner 100€ pour sauver Notre-Dame. Ces dons vont permettre d'exécuter les travaux plus rapidement, et ne pas alourdir les dépenses communales.

< il restait plus rien du cordon dunaire et du sentier « littoral » après les fortes marées de janvier et avant les travaux de protections réalisés en février

Notre-Dame dans son cocon de protection

Pour faire un don, rien de plus simple : vous vous connectez sur le lien : <http://www.fondation-patrimoine.org/fr/basse-normandie-4/tous-les-projets-242/detail-eglise-notre-dame-de-portbail-15292#desc>, ou sur le site de la Fondation du patrimoine de Basse Normandie, rubrique église Notre-Dame. Vous suivez les directives « oui je fais un don à ce projet ».

Toutes les sortes de paiements sont acceptés. Quelques jours plus tard, vous recevez de la Fondation votre certificat fiscal pour déduire 66% de votre don sur votre imposition, et vous aurez le plaisir de voir le compteur, augmenté de votre don.

Au 11 mars, déjà 1150€ de fonds ont été collectés, en quelques jours ! Et donc 2300€ pour les travaux de Notre-Dame.

Merci aux généreux donateurs. Ceux-ci restent anonymes s'ils le souhaitent.



PORT-BAIL PASSION

Mairie de Port-Bail

2 rue Le chevalier 50580

Tel: 02 33 87 52 00 Fax: 02 33 04 39 90

Courriel : contact@portbail.fr

Directeur de la publication : Guy Cholot

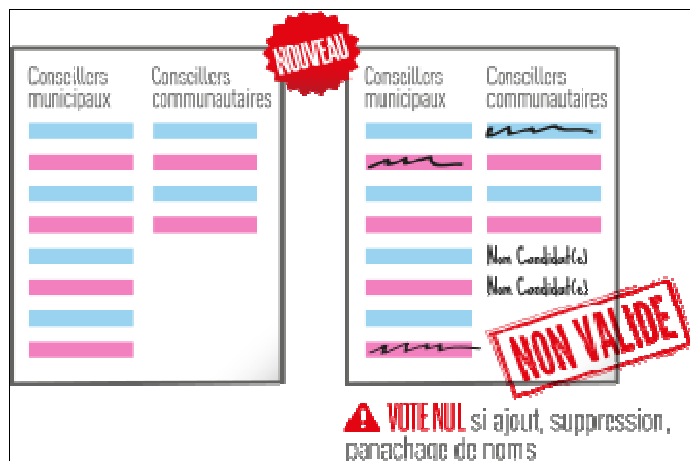
Rédacteur en Chef: Serge Laidet. Articles de la Commission Communication

Photos : Mairie, Presse de la Manche, J.P. Bonamy, O.Tourisme, A. Quentin, M. Cottebrune.

Page spéciale élections

L'Etat a modifié les systèmes électoraux. Les villes de plus de 1000 habitants (comme Port-Bail) se retrouvent avec les mêmes règles que les villes de plus de 3500 habitants.

Dans les précédents scrutins municipaux, les électeurs pouvaient rayer des noms, voire même en rajouter sur le bulletin de vote. Ce n'est plus possible maintenant. Tous les bulletins modifiés seront donc « annulés ».



Bulletins sans ratures sous peine de nullité

L'électeur doit se présenter dans le bureau de vote indiqué sur sa carte d'électeur de 8h à 18h avec obligatoirement une pièce d'identité avec une photo.

Après avoir pris une enveloppe et l'ensemble des bulletins de vote, l'électeur fait son choix dans l'isoloir. Après la vérification de son identité, il glisse l'enveloppe dans l'urne et signe la liste électorale pour acter son vote.

De nouvelles modalités de scrutin à Port-Bail

Pour la première fois, dans les communes à partir de 1 000 habitants, les citoyens éliront directement les conseillers communautaires.

Sur les bulletins de vote figureront la liste pour la municipalité (côté gauche du bulletin) et celle des candidats communautaires (côté droit du bulletin). Ces deux listes ne pourront être séparées.

Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire mais au scrutin de liste bloquée. **Tout ajout, suppression ou panachage entraîne l'annulation du bulletin de vote.**

Des listes paritaires

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les listes sont désormais composées alternativement d'un candidat de chaque sexe. C'était le cas jusqu'à présent dans les villes de 3 500 habitants et plus.



Merci aux généraux donateurs ... doit-on rappeler l'adresse de la déchetterie la plus proche ?



Comment voter par procuration ?

Un formulaire de procuration sur internet

Pour gagner du temps, l'électeur peut remplir son formulaire de procuration sur internet www.service-public.fr et l'imprimer. Il doit ensuite se présenter à la gendarmerie, au commissariat, au poste consulaire ou au tribunal d'instance (de son domicile ou de son lieu de travail), pour attester son identité et signer le formulaire de procuration (disponible également sur place). Le formulaire est ensuite envoyé à la personne qui a demandé la procuration (le

**Météo ... météo marine
Marées ... coefficients,
horaires et hauteurs
d'eau,
Retrouvez toutes ces
informations sur le site
: www.portbail.fr en**

mandant) : les électeurs doivent donc s'y prendre suffisamment tôt. Pour les personnes qui ne peuvent pour des raisons de santé se déplacer, la gendarmerie peut se rendre au domicile des demandeurs.